

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DASES 256 G Subvention (77 300 euros) à la Croix Rouge française pour la prolongation de la mise en place d'un accompagnement social des réfugiés mis à l'abri par le département de Paris à l'hôtel. Avenant à la convention 2015.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2016, une subvention de 77 300 € relative à la mise en place d'un accompagnement social des réfugiés mis à l'abri par le département de Paris à l'hôtel ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 77 300 € est attribuée au bénéfice de l'association Croix Rouge française (SIMPA 18099, dossier 2016_07524) ayant son siège social situé 98 rue Didot à Paris 14^{ème}, pour la mise en œuvre d'un accompagnement social des réfugiés mis à l'abri par le département de Paris à l'hôtel au titre de 2016 :

Article 2 : le versement de la subvention mentionnée à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec le bénéficiaires, l'association Croix Rouge française, d'un avenant à la convention annuelle signée le 15 décembre 2015 présenté en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer ;

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 65 – Rubrique 583 – Nature 6574 DF 34014 (subvention)		
Organisme bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
Croix Rouge française	Prolongation de la mise en place d'un accompagnement social des réfugiés mis à l'abri par le département de Paris à l'hôtel	77 300 €

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO